



Directives pour les exclusions temporaires

1- Règlement de Discipline art. 15.5 (catégorie **SENIOR**)

Les joueurs seront exclus temporairement du terrain pour l'infraction « **manifester sa désapprobation en paroles ou en actes** »

- Un joueur sera exclu temporairement pour une période de cinq (5) minutes. L'équipe jouera cette période avec un joueur en moins. Le joueur pourra réintégrer le jeu avec l'autorisation de l'arbitre
- Un joueur qui reçoit une 2^{ème} exclusion temporaire dans le même match sera exclu, ne pourra plus participer au match
- Pour toutes les autres fautes passibles d'avertissement, le joueur recevra un avertissement (carton jaune)

NOTE : pour savoir comment un arbitre identifiera de la « désapprobation », consulter le guide aux arbitres suivant : [http://soccerconcordia.ca/uploads/pdfs/ARSC-Arbitrage DISCIPLINE-LOI12_Desapprobation-joueurs.pdf](http://soccerconcordia.ca/uploads/pdfs/ARSC-Arbitrage_DISCIPLINE-LOI12_Desapprobation-joueurs.pdf)

2- Directives

- Les joueurs seront exclus temporairement du terrain uniquement pour l'infraction «**Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes**».
- Cet article s'applique uniquement lors des matchs de catégorie **SENIOR** dans la Ligue intérieure 2021-22.
- Les exclusions temporaires s'appliquent à tous les joueurs (y compris les gardiens de but). Excepté les remplaçants qui, eux, recevront un carton jaune
- Signal de l'arbitre
 - L'arbitre indiquera une exclusion temporaire de la façon suivante :
 - dans un 1er temps, il pointera clairement des deux (2) bras le joueur et par la suite des deux (2) bras le banc de l'équipe du joueur.
 - ensuite, il annoncera verbalement « *Monsieur/Madame, exclusion temporaire! Vous sortez 5 minutes* »
- Durée de l'exclusion temporaire
 - La période de l'exclusion est de **cinq (5) minutes** et l'équipe jouera durant cette période **avec un joueur en moins**.
 - La durée de l'exclusion temporaire commence lorsque le jeu reprend après que le joueur a quitté le terrain.
 - L'arbitre doit inclure dans la durée de l'exclusion temporaire tout temps « perdu » pour un arrêt de jeu auquel l'arbitre tiendrait compte pour compter le « temps additionnel » à la fin d'une période (ex.: remplacement, blessure, etc.).
 - L'arbitre assistant #1 (si applicable) aidera l'arbitre à chronométrer la durée de l'exclusion temporaire.



- Une fois l'exclusion temporaire terminée, le joueur peut regagner le terrain depuis la ligne médiane avec l'autorisation de l'arbitre qui peut être donnée pendant que le ballon est en jeu.
- **L'arbitre prend la décision finale** concernant le moment où le joueur peut regagner le terrain.
- Si une période d'exclusion temporaire n'est pas terminée à la fin de la 1^{ère} période, le joueur doit respecter le restant de son exclusion temporaire à partir du début de la 2^e période. Un joueur qui n'a pas fini sa période d'exclusion temporaire à la fin du match a le droit de participer aux tirs au but.
- Zone d'exclusion temporaire
 - Un joueur exclu temporairement **doit rester assis dans sa surface technique** (son banc de touche) *sauf s'il « s'échauffe »* (dans les mêmes conditions qu'un remplaçant).
- Si le joueur refuse de sortir
 - Pour tout cas de joueur recevant une exclusion temporaire et qui refuse de quitter le terrain, les articles 19.1 et 19.2 des règlements de compétition seront appliqués.
 - Si le match doit être arrêté par l'arbitre pour cause de refus du joueur de sortir, l'article 19.2 sera appliqué (équipe perd le match par défaut + amende de \$250,00).

3- Système d'exclusion temporaire

- Pour toutes les AUTRES fautes passibles d'avertissement, le joueur recevra un avertissement (carton jaune).
- Un joueur qui a été exclu temporairement puis qui reçoit un avertissement (carton jaune) continue de jouer.
- Un joueur qui a reçu un avertissement (carton jaune) puis qui est exclu temporairement peut continuer à jouer à la fin de sa période d'exclusion temporaire
- Un joueur qui reçoit une **2^e exclusion temporaire dans le même match devra quitter le terrain et sa surface technique** (c.a.d. se rendre dans les estrades ou les vestiaires). Note: cette exclusion ne sera PAS comptabilisée comme un carton rouge. Le joueur pourra toutefois être remplacé par un remplaçant à la fin de la 2^e période d'exclusion temporaire.
- Un joueur exclu temporairement qui se rend coupable de désapprobation en paroles ou en actes pendant sa période d'exclusion temporaire, recevra une **2^{ème} exclusion temporaire**, ne pourra plus participer au match et devra quitter le terrain et sa surface technique. Le temps de sa 2^e exclusion temporaire sera additionné au temps restant de sa 1^{ère} exclusion, au terme duquel il pourra être remplacé par un autre joueur.
- Toute infraction de "désapprobation" durant la pause de la mi-temps sera sanctionnée d'une **E.T. à purger en début de 2^{ème} période.**
- Toute infraction de "désapprobation" après le coup de sifflet final de l'arbitre, sera sanctionnée d'un **avertissement (carton jaune)**. Si la désapprobation contient des **propos blessants, injurieux, ou grossiers**, c'est une **exclusion (carton rouge)** qui sera décernée.

***NOTE :** Comme il est déjà prévu dans nos règlements, un joueur qui reçoit deux (2) avertissements (cartons jaunes) dans le même match sera exclu, ne pourra plus participer au match, ne peut être remplacé et doit quitter le terrain et sa surface technique.*